

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2022-32(FIN)

Date de convocation : 14 novembre 2022

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Votants : 14

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-deux et le 25 novembre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Etaient présent(e)s : Claude BONDIL, Stéphanie COLOMBÉRO, Alain DELSAUX, Lila DESJARDINS, Robert GAY, Marcel GOSSA, Patricia GRANET-BRUNELLO, Maurice JAYET, Bernard LIPÉRINI, Sandra RAPONI, Jean-Yves ROUX, Laurie SARDELLA.

Objet : Débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2023 et rapport sur le développement durable

Le président expose :

Le Conseil d'administration est invité à tenir son débat d'orientation budgétaire afin de discuter des orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2023.

Ce débat prescrit par le code général des collectivités territoriales (L3312-1) n'est pas sanctionné par un vote.

Le présent rapport abordera successivement les points suivants :

- Prospective financière 2022 – 2024 ;
- Orientations pour 2023 ;
- Développement durable.

1. Prospective financière 2022 -2024

Dans le cadre du présent débat d'orientation budgétaire, il vous est proposé ci-dessous une prospective financière jusqu'en 2024 sur la base de comptes administratifs anticipés. Il s'agit d'une estimation qui pourrait-être impactée par une sinistralité importante, une augmentation de l'inflation, de nouvelles contraintes réglementaires ou de décalage de livraisons des matériels et infrastructures. Cette périodicité correspond à la temporalité de la convention qui lie le SDIS 04 au conseil départemental.

Il est à préciser que le SDIS 04 dans une logique de maîtrise de ses coûts a lancé et mis en œuvre, depuis de nombreuses années, une politique de mutualisation des ses achats avec le conseil départemental (nettoyage locaux – produits d'entretien – chaines à neige), la centrale d'achat des hôpitaux (produits de la pharmacie à usage interne), la centrale d'achat avec le parc naturel régional du Lubéron (fourniture bois chaufferie bois), l'union groupement des achats publics U.G.A.P. (gaz – V.S.A.V.).

1.1 - Les masses budgétaires

	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	19 518 770	19 822 720	20 482 470
Dépenses de fonctionnement	17 105 302	16 998 704	17 534 047
dont intérêts de la dette	418 230	464 971	473 512

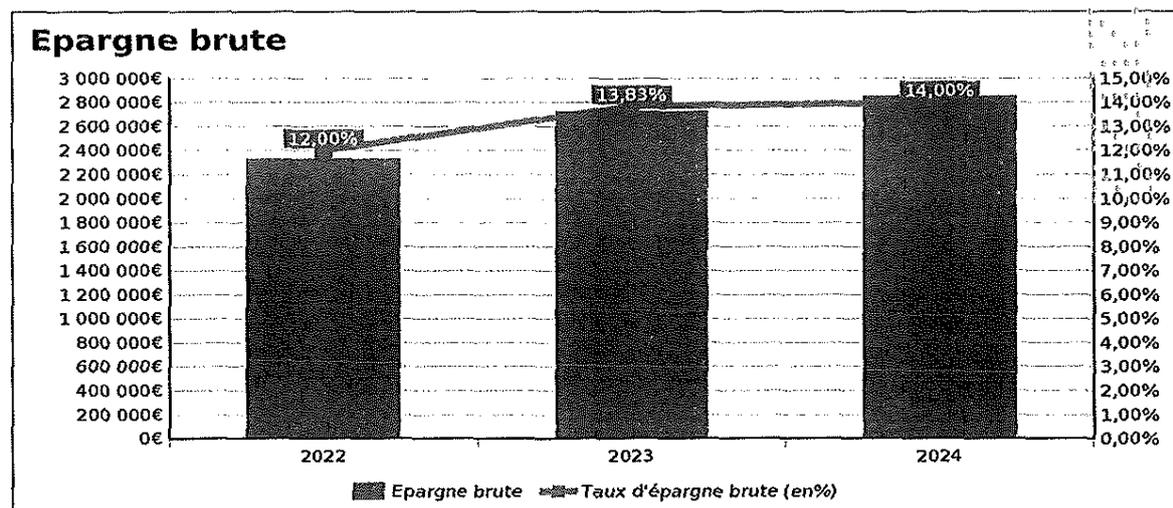
	2022	2023	2024
Recettes d'investissement	4 629 520	4 375 541	4 269 022
dont emprunts souscrits	2 130 868	570 249	1 810 578
Dépenses d'investissement	7 042 989	7 833 324	7 217 442
dont capital de la dette	1 899 319	2 145 661	2 251 066
dont P.P.I	4 750 347	6 220 699	4 965 067

1.2 - Soldes financiers

	2022	2023	2024
Epargne brute	2 332 468	2 729 016	2 853 423
Taux d'épargne brute (en %)	12 %	13,83 %	14 %
Epargne nette	433 150	583 354	602 357

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. Cette épargne est stratégique pour le ratio de désendettement.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.



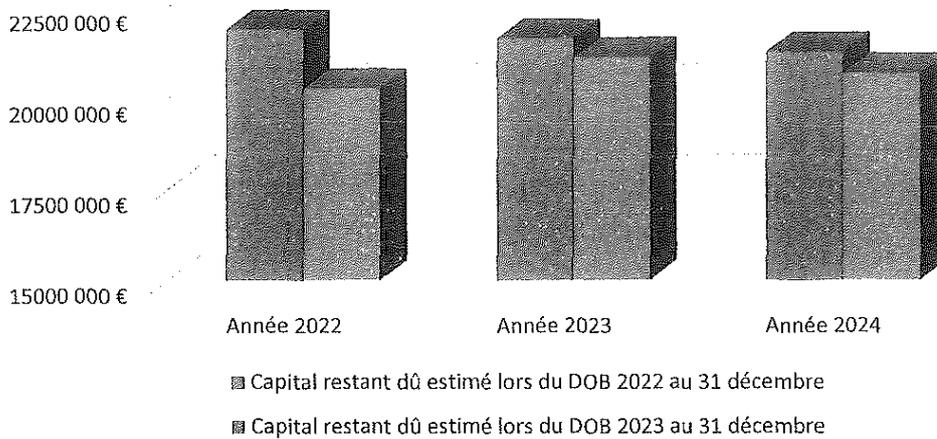
1.3 - Endettement

	2022	2023	2024
Encours au 31 décembre	20 296 031	21 150 618	20 710 131
Ratio de désendettement	8,7 ans	7,8 ans	7,3 ans
Emprunt	2 130 868	570 249	1 810 578

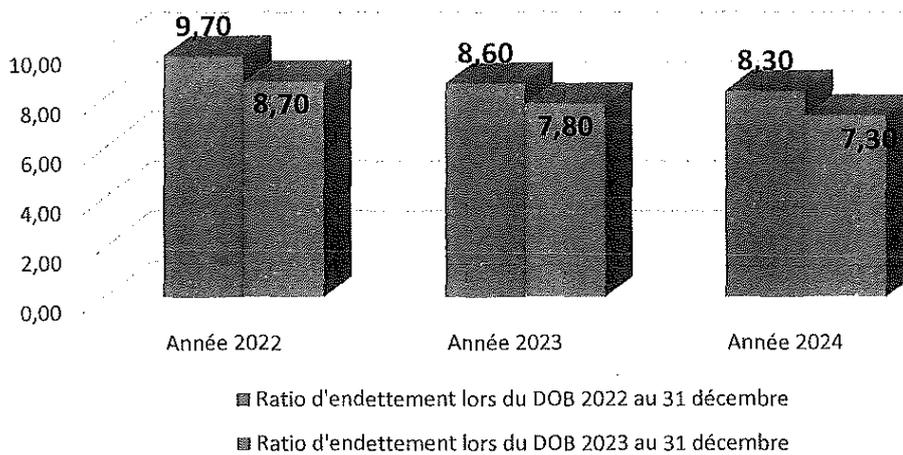
Le volume d'emprunt devrait augmenter au compte administratif anticipé de 2023 et 2024 compte tenu des dépenses des travaux de la caserne de Digne-les-Bains et du pôle logistique.

	Capital restant dû estimé lors du DOB 2022 au 31 décembre	Capital restant dû estimé lors du DOB 2023 au 31 décembre
Année 2022	21 906 217 €	20 296 031 €
Année 2023	21 658 137 €	21 150 618 €
Année 2024	21 286 390 €	20 710 131 €

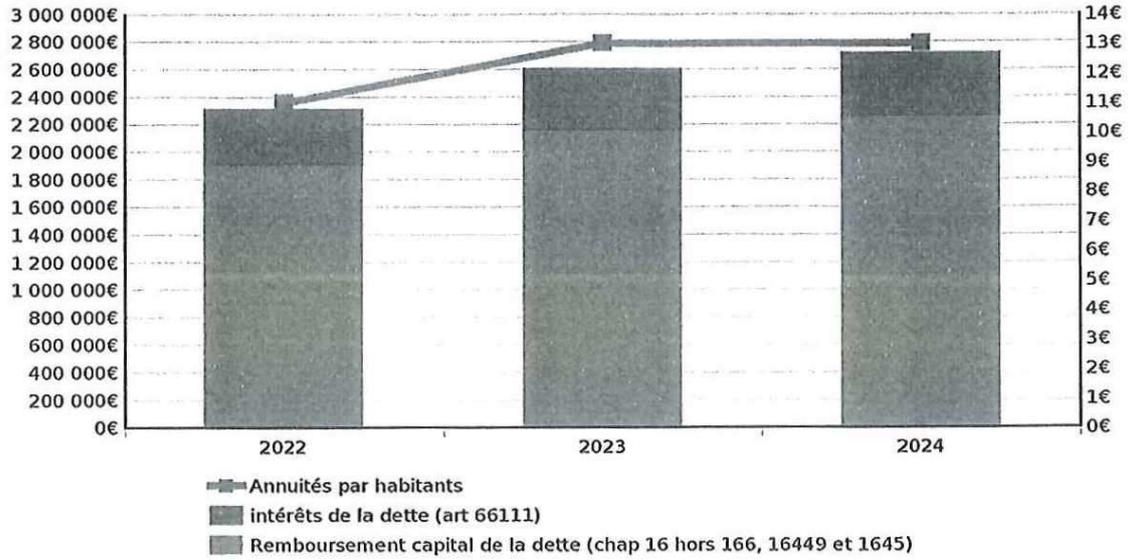
Capital restant dû prévisionnel au 31 décembre



Ratio d'endettement prévisionnel au 31 décembre



Remboursement



1.4 – Prospective de plan pluriannuel d'investissement

Vous trouverez, ci-dessous le PPI 2022-2024. Ce dernier a été réalisé avant la forte augmentation de l'inflation.



P.P.I. 2022 - 2024 - Délibération 2021-45 du 14 décembre 2021

Groupement finances

Libellé	EXERCICE 2022				EXERCICE 2023				EXERCICE 2024			
	BP 2022	CAA 2022	CAA 2023	Observations	BP 2023	CAA 2023	CAA 2024	Observations	BP 2024	CAA 2024	CAA 2025	Observations
VEH-CCF Léger 1800	0 €				0 €	0 €			0 €	0		
VEH-CCF Super	0 €				0 €	0 €			0 €	0		
VEH-CCFM	250 000 €	731 816 €	250 000 €	1 CCFM rajouté en 2022 par anticipation 2023 ce qui modifiera le CAA 2023 (+ 1 CCF)	500 000 €	0 €	750 000 €	1 CCFM rajouté en 2022 par anticipation 2023 ce qui modifiera le CAA 2024 (- 1 CCF)	750 000 €	0	750 000 €	
VEH-CCGC	0 €	0 €			170 000 €	0 €	170 000 €		0 €	0 €		
VEH-CCR Léger 1800	200 000 €	0 €	200 000 €		0 €	0 €			200 000 €	0 €	200 000 €	
VEH-CCRM-CCRMSR	290 000 €	247 335 €	290 000 €		0 €	0 €			0	0		
VEH-CDHR	0 €				40 000 €	40 000 €		Montage et adaptation caisse sur ex CCFM				
VEH-Chariot élévateur	0 €											
VEH-CSL - Embarcations	0 €	60 000 €		Solution non retenue BP	60 000 €	60 000 €			60 000 €	60 000 €		
VEH-FPT-FPTSR	0 €	237 424 €			250 000 €	0 €	250 000 €		290 000 €		290 000 €	
VEH-MEA	0 €	0 €			0	0			520 000 €	0 €	520 000 €	
VEH-Mise en sécurité des CCFM/CCFS	280 000 €	280 000 €			100 000 €	100 000 €				0		
VEH-VCDO	0 €				260 000 €	0 €	260 000 €					
VEH-VLC-VLU-VLHR	230 000 €	223 149 €			203 000 €	203 000 €			228 000 €	228 000 €		
VEH-VPMA	0 €				0 €	0 €			100 000 €	0 €	100 000 €	
VEH-VSAV	332 000 €	332 000 €			340 000 €	340 000 €			345 000 €	345 000 €		
VEH-VSR-désincarcération	45 000 €	45 000 €			45 000 €	45 000 €			45 000 €	45 000 €		
VEH-VTP-MD-VCOM-VLOG	0 €	0 €			0 €	0 €			127 000 €	127 000 €		
MAT-HAB-PITEM RISK FORM	0 €	119 360 €										
MAT-HAB-PITEM RISK GEST	0 €	104 847 €										
MAT-HAB-PPI Habillement	32 000 €	320 000 €			320 000 €	320 000 €			320 000 €	320 000 €		
MAT-HAB-PPI Pantalons textiles + gants	207 000 €	207 000 €										
MAT-HAB-PPI petits matériels et équipes spécialisées	511 823 €	535 000 €			535 000 €	535 000 €			535 000 €	535 000 €		
MAT-HAB-PPI SSSM	98 000 €	95 000 €			100 000 €	100 000 €			100 000 €	100 000 €		
TRANS-INF-AP/CP Modernisation SGO-SGA	0 €	71 084 €										
TRANS-INF-PPI Informatique	83 800 €	140 000 €			140 000 €	140 000 €			220 000 €	220 000 €		
TRANS-PPI Transmission	333 950 €	333 950 €		Dont 240 K€ modernisation FH	170 000 €	170 000 €			200 000 €	200 000 €		
TRANS-INF-Liaison CODIS-SAMU	0 €				0 €	0 €			0 €			
TRANS-INF-NEXIS	0 €	0 €			0 €	0 €			127 500 €	127 500 €		
TRANS-INF-Photocopieurs	10 000,00 €	25 000,00 €			25 000 €	25 000 €			25 000 €	25 000 €		
TRANS-INF-Logiciel protection active dictory	0 €	120 000 €										
PPI RENOUVELLEMENT VEHICULES ET MATERIELS	2 903 573 €	4 227 965 €	740 000 €		3 258 000 €	2 078 000 €	1 430 000 €		4 192 500 €	2 332 500 €	1 860 000 €	
BAT-Aménagement DIGNE dont PITEM ACT	1 509 070 €	1 720 000 €	518 657 €		280 010 €	280 010 €			0	0		
BAT-Caserne de Barcelonnette	0 €	0 €			0 €							
BAT-Centre logistique	297 000 €	250 000 €			2 100 000 €	2 100 000 €			347 600 €	394 618 €		
BAT-Entretien bâtiments	71 000 €	130 000 €			150 000 €	150 000 €			150 000 €	150 000 €		
BAT-Toiture caserne Peyruis	0 €				120 000 €	120 000 €						
PPI IMMOBILIERS	1 877 070 €	2 100 000 €	518 657 €		2 650 010 €	2 650 010 €	0 €		497 600 €	544 618 €	0 €	

DECAISSEMENTS	2022				2023				2024			
	BP 2022	CAA 2022	CAA 2023	Observations	BP 2023	CAA 2023	CAA 2024	Observations	BP 2024	CAA 2024	CAA 2025	Observations
TOTAL GENERAL	4 780 643 €	6 327 965 €	1 258 657 €		5 908 010 €	4 728 010 €	1 430 000 €		4 690 100 €	2 877 118 €	1 860 000 €	

RECAPITULATIF	CCA 2022	CCA 2023	CCA 2024	Total
PPI RENOUVELLEMENT VEHICULES ET MATERIELS	4 227 965 €	2 818 000 €	3 762 500 €	10 808 465 €
PPI IMMOBILIERS	2 100 000 €	3 168 657 €	544 618 €	5 813 285 €
TOTAL GENERAL	6 327 965 €	5 986 657 €	4 307 118 €	16 621 730 €

Les effectifs au SDIS 04

Les effectifs salariés du SDIS 04 se décomposent comme suit :

LISTE DES EMPLOIS TENUS PAR FILIERE

EMPLOIS	FILIERES		
	SPP	administrative	technique
Directeur départemental	X		
Directeur départemental adjoint	X		
Assistant(e) de direction et chargé(e) de la communication		X	
Assistant(e) de direction et chargé(e) des instances		X	
Chef de mission hygiène et sécurité	X		
Chargé(e) de mission hygiène et sécurité		X	
Chef(fe) du service développement du volontariat	X		
Assistant(e) chargé(e) du développement du volontariat		X	
Chef(fe) du groupement gestion des risques	X		
Chef(fe) du service prévention des risques	X		
Chef(fe) du bureau prévention prévision	X		
Officier prévention prévisionniste	X		
Prévisionniste	X		
Chef(fe) du bureau cartographie			X
Agent SIG	X		
Agent reconnaissance OPS			X
Géomaticien			X
Chef(fe) du service opérations	X		
Chef(fe) du bureau de la mise en œuvre opérationnelle			X
Chef(fe) du centre de traitement de l'alerte - CODIS	X		
Chef(fe) de salle	X		
Opérateur (opératrice)	X		
Assistant(e) du chef(fe) de groupement		X	
Assistant(e) de groupement		X	

Chesse) du groupernent ressources humaines	X		
Chesse) du service des ressources humaines		X	
Chesse) du bureau des personnels permanents		X	
Assistante) de gestion du bureau des personnels permanents		X	
Chesse) du bureau des personnels volontaires		X	
Assistante) de gestion du bureau des personnels volontaires		X	
Chesse) du service formation	X		
Chesse) du bureau de la mise en oeuvre des formations	X		
Responsable pédagogique	X		X
Chesse) du bureau de l'ingénierie pédagogique	X		
Assistante) de gestion		X	
Assistante du chef de groupement		X	
Chesse) du groupement technique et logistique	X		
Chesse) du service technique	X		
Mécanicien(ne) itinérant(e)			X
Chesse) du bureau logistique			X
Contrôleur(se) EPI			X
Magasinier cuisinier			X
Chargé(e) d'opérations du service infrastructures			X
Assistante de gestion		X	
Chesse) du service informatique téléphonie transmissions			X
Technicien(ne) informatique			X
Agent technique du service informatique téléphonie transmissions			X
Assistan(e) du chef(fe) de groupement		X	
Assistan(e) chargé(e) d'actuel		X	
Médecin chef sous-direction santé (SDS)	X		
Médecin de cheffelle	X		
Cadre de santé de cheffelle	X		
Pharmacien(ne) général de la PUI	X		

Assistant(e) du chef(fe) de groupement		X	
Assistant(e) de groupement		X	
Chef(fe) du groupement finances		X	
Chargé(e) de mission projets européens		X	
Chef(fe) du service finances		X	
Assistant(e) de gestion du service finances		X	
Chef(fe) du service de la commande publique		X	
Assistant(e) de gestion du service de la commande publique		X	
Chef de compagnie de Manosque – Chef(fe) du CIS de Manosque	X		
Adjoint au chef de centre	X		
Officier de garde	X		
Chef d'agrès tout engin	X		
Chef d'agrès une équipe	X		
Chef(fe) d'équipe	X		
Equipier	X		
Assistant(e) secrétaire de compagnie		X	
Chef(fe) de compagnie de Digne les Bains – Chef(fe) du CIS de Digne les Bains	X		
Adjoint au Chef(fe) du CIS de Digne les Bains	X		
Chef d'agrès tout engin	X		
Sous-officier de garde	X		
Chef d'agrès une équipe	X		
Chef d'équipe	X		
Equipier	X		
Assistant(e) secrétaire de compagnie		X	
Chef(fe) de compagnie de Sisteron – Chef(fe) du CIS de Sisteron	X		
Assistant(e) secrétaire de compagnie		X	

Cheffe) de compagnie de Forcalquier - Cheffe) du CIS de Forcalquier	X		
Chef d'agrès tout agrès	X		
Sous officier de garde	X		
Assistante secrétaire de compagnie		X	
Cheffe) de compagnie de Barcelonnette - Cheffe) du CIS de Barcelonnette	X		
Assistante) secrétaire de compagnie		X	
Cheffe) de compagnie de Castellane - Cheffe) du CIS de Castellane	X		
Assistante secrétaire de compagnie		X	

Avantages en nature :

Les deux véhicules de fonction destinés au Directeur Départemental et au Directeur Départemental Adjoint font l'objet d'une déclaration mensuelle portée sur les bulletins de paie.

Temps de travail :

En application de la délibération du bureau, séance du 1^{er} juin 2021, le temps de travail est de 1607 heures par agent.

2. Le budget du SDIS des Alpes de Haute-Provence pour 2023

Il est présenté la tendance du prochain budget primitif 2023 qui, bien évidemment, sera discuté en commission des finances puis en conseil d'administration.

2.1 - Section de fonctionnement

2.1.1 - Recettes

Les contributions publiques revêtent une importance de premier ordre dans le financement du service. Elles constituent en effet la quasi-totalité de son financement.

S'agissant des collectivités publiques, comme cela a été évoqué précédemment et surtout en application des articles L1424-35 et R1424-35 du CGCT, le montant global des contributions des communes et des EPCI ne pourra excéder le montant global des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale de l'exercice précédent, augmenté de l'indice des prix à la consommation. La notification aux communes et EPCI doit obligatoirement intervenir avant le 31 décembre de l'année en cours.

L'indice retenu sera donc le dernier indice INSEE de la moyenne annuelle des prix à la consommation du mois de septembre 2022 soit + 6,2 % pour un volume de 7 071 184,70 €.

Concernant la contribution du Département au budget du SDIS pour l'année 2023, pour l'exercice 2023, le besoin de financement exprimé par le SDIS au Département s'élève à 11 040 049,81 €.

Les autres recettes de fonctionnement n'augmenteront pas de manière significative.

Les opérations d'ordre devraient représenter un montant de 758 710 euros. Une reprise de provisions de 220 000,29 euros sera effectuée pour la mise en place de l'amortissement au prorata temporis dans le cadre de la mise en œuvre de la comptabilité M57.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023	Ecart en €	Ecart en %
Chapitre 013 - Atténuations de charges	390 000,00 €	390 000,00 €	0,00 €	0,00
Chapitre 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses	980 000,00 €	940 000,00 €	-40 000,00 €	-4,08
Chapitre 74 - Contributions et participations	16 784 093,00 €	18 116 234,51 €	1 332 141,51 €	7,94
<i>dont contribution CD 04</i>	10 083 420,00 €	11 040 049,81 €	956 629,81 €	9,49
<i>dont contribution communes et EPCI</i>	6 658 366,01 €	7 071 184,70 €	412 818,69 €	6,20
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	171 255,00 €	171 255,00 €	0,00 €	0,00
Chapitre 76 - Produits financiers	100,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
Chapitre 78 - Reprises sur provisions	0,00 €	220 000,29 €	220 000,29 €	0,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	758 610,00 €	758 610,00 €	0,00 €	0,00
Totaux	19 084 058,00 €	20 596 199,80 €	1 512 141,80 €	7,92

2.1.2 - Dépenses

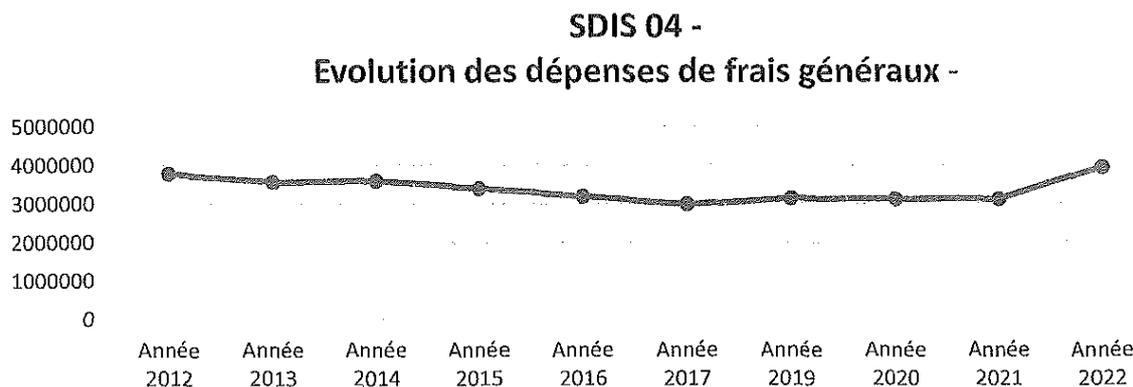
Pour l'exercice 2023, nous continuerons notre démarche de maîtrise des dépenses. Malgré ces efforts, l'inflation élevée constatée dès 2022 va augmenter mécaniquement les dépenses de fonctionnement.

Nos dépenses liées à l'activité opérationnelle peuvent également, comme en 2022, avoir un impact non négligeable.

Le chapitre 011 devrait avoir une augmentation de + 13,07% et dont les principaux postes sont les dépenses :

- D'électricité et de chauffage,
- De carburants,
- D'assurances,
- De réparations et maintenance des véhicules, matériels et moyens de communication.

Cette augmentation fait suite à une période de stabilité des charges de près de 10 ans :



Le chapitre 012 devrait avoir une augmentation de + 6,49%. Ces augmentations concernent la masse salariale et les indemnités des sapeurs-pompiers volontaires.

- La masse salariale :

Le masse salariale connaîtrait une variation de + 7,80%. Cette variation est liée :

- A l'impact de mesures réglementaires s'imposant au SDIS 04 (dont la revalorisation de 3,5% du point d'indice des fonctionnaires), pour un montant de 220 800 €,
- Aux conséquences en année pleine d'engagement pris en cours d'année 2022, pour un montant de 131 044 €,
- Aux mesures nouvelles et notamment au plan de recrutement de 3 sapeurs-pompiers professionnels au 1^{er} juin pour un montant de 131 892 €
- Les indemnités des sapeurs-pompiers volontaires

L'arrêté du 21 septembre 2022 a augmenté de +3,5% le montant de l'indemnité horaire de base des sapeurs-pompiers volontaires et l'allocation de vétérance ou de fidélisation des anciens sapeurs-pompiers. L'impact sur les indemnités des sapeurs-pompiers volontaires serait de + 162 050 euros étant précisé que les montants qui seraient inscrits correspondent aux volumes d'une année normale d'activité opérationnelle.

Le chapitre 65 connaîtrait une augmentation de + 13,94 %, correspondant à l'évolution de la provision pour verser la prestation de fidélisation des sapeurs-pompiers volontaires, évolution consécutive à l'adoption de la loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers.

La dotation aux comptes d'amortissement intègre l'amortissement au prorata temporis du nouveau plan comptable M57 que nous appliquerons le 1^{er} janvier prochain. L'impact de cette mesure a été estimé à + 220 000 euros. Cette somme avait été provisionnée en 2022 et cette écriture d'ordre est compensée par une recette équivalente.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023	Ecart en €	Ecart en %
Chapitre 011 - Frais généraux	3 266 059,00 €	3 692 794,51 €	426 735,51 €	13,07
<i>dont chauffage et électricité</i>	381 000,00 €	510 875,00 €	129 875,00 €	34,09
<i>dont carburant</i>	350 000,00 €	400 000,00 €	50 000,00 €	14,29
<i>dont assurances</i>	139 200,00 €	232 900,00 €	93 700,00 €	67,31
<i>dont hélicoptère bombardier d'eau</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
Chapitre 012 - Frais de personnels	11 696 419,00 €	12 455 810,00 €	759 391,00 €	6,49
<i>dont masse salariale</i>	7 024 271,00 €	7 571 860,00 €	547 589,00 €	7,80
<i>dont indemnités SPV</i>	4 291 300,00 €	4 453 350,00 €	162 050,00 €	3,78
Chapitre 65 - Autres charge de gestion courante	238 441,00 €	271 670,00 €	33 229,00 €	13,94
Chapitre 66 - Frais financiers	490 000,00 €	489 500,00 €	-500,00 €	-0,10
Chapitre 67 - Charges spécifiques	6 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00
Chapitre 68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00
Chapitre 023 - Virement complémentaire à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 386 139,00 €	3 680 425,29 €	294 286,29 €	8,69
Totaux	19 084 058,00 €	20 596 199,80 €	1 512 141,80 €	7,92

2.2 - Section d'investissement

2

2.2.1 - Recettes

Le fonds de compensation de la TVA est estimé pour 2023 à 824 000 €. Il est le résultat du retour de la TVA sur les investissements réalisés au 31 décembre 2022.

Les autres recettes d'investissement sont constituées des recettes propres à savoir :

- Subvention du conseil départemental pour le programme de renouvellement des matériels et engins d'incendie et de secours (1 000 000 euros),
- Quote part de la subvention du conseil départemental pour la construction du pôle logistique (700 000 euros),

- Subvention européenne pour le programme PITEM RISK ACT (85 475 euros),
- Subvention européenne au titre du GAL Leader pour les travaux de rénovation de la caserne de PEYRUIS (90 000 euros).

Le recours à l'emprunt pour le solde des besoins, qui fera l'objet d'un arbitrage en commission puis devant le conseil d'administration, est estimé, à 1,704 M€ soit une baisse de 727,98 K€ par rapport au budget primitif 2022. Le montant qui sera proposé permettra l'équilibre de la section d'investissement. Ce montant sera bien évidemment adapté en fonction des reports de l'exercice 2022 mais aussi par le fait du décalage nécessaire à la conception des véhicules avec des livraisons qui pourraient intervenir en 2024.

Comme les années précédentes, le SDIS sera très actif pour trouver de nouveaux moyens de financements en particulier au niveau européen.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023	Ecart en €	Ecart en %
Chapitre 024 - Produits de cession	100 000,00 €	120 000,00 €	20 000,00 €	20,00
Chapitre 10 - Dotations et fonds divers	700 000,00 €	824 002,00 €	124 002,00 €	17,71
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	1 415 000,00 €	1 875 475,00 €	460 475,00 €	32,54
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	2 432 036,00 €	1 704 057,79 €	-727 978,21 €	-29,93
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	2 000,00 €	2 000,16 €	0,16 €	0,01
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 386 139,00 €	3 680 425,29 €	294 286,29 €	8,69
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
Chapitre 002 - Excédent reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
Totaux	8 037 175,00 €	8 207 960,24 €	170 785,24 €	2,12

2.2.2 - Dépenses

La programmation des opérations d'investissement intègre aussi les opérations votées en A.P./C.P. (PITEM RISK – caserne de DIGNE LES BAINS – construction du pôle logistique). S'y rajouteront les volumes financiers de renouvellement des matériels et de l'habillement avec le début d'une dotation en effets chaussants mieux adaptés à la lutte contre les feux d'espaces naturels en milieu escarpé.

Le programme d'équipement représenterait un volume de 3,25 M€ contre 3,15 M€ en 2022 en conformité avec le PPI arrêté dans la délibération 2021-45 du 14 décembre 2021.

Les opérations immobilières représentent 1,91 M€ en 2023 contre 1,87 M€ en 2022 en conformité avec l'ensemble des engagements du conseil d'administration.

La part du capital de la dette à rembourser sera de 2 278 000 euros contre 2 245 000 euros en 2022.

Les opérations d'ordre devraient représenter un montant de 758 610 euros.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	BP 2023	Ecart en €	Ecart en %
AP/CP PITEM RISK FORM	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
AP/CP caserne DIGNE-LES-BAINS	1 509 071,00 €	280 010,08 €	-1 229 060,93 €	-81,44
AP/CP Pôle technique	297 000,00 €	1 341 390,00 €	1 044 390,00 €	351,65
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	2 245 000,00 €	2 278 000,00 €	33 000,00 €	1,47
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	75 800,00 €	68 100,00 €	-7 700,00 €	-10,16
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	3 148 773,00 €	3 478 850,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	2 921,00 €	3 000,16 €	79,16 €	2,71
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	758 610,00 €	758 610,00 €	0,00 €	0,00
Totaux	8 037 175,00 €	8 207 960,24 €	170 785,23 €	2,12

	BP 2022	BP 2023	Ecart en €	Ecart en %
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	5 030 644,00 €	5 168 350,08 €	137 706,07 €	2,74
<i>dont opérations immobilières</i>	<i>1 877 071,00 €</i>	<i>1 910 350,08 €</i>	<i>33 279,07 €</i>	<i>1,77</i>
<i>dont opérations mobilières</i>	<i>3 153 573,00 €</i>	<i>3 258 000,00 €</i>	<i>104 427,00 €</i>	<i>3,31</i>

3. Rapport sur le développement durable

L'article L3311-2 du CGCT prévoit la production d'un rapport sur le développement durable préalable au débat d'orientations budgétaires. L'article L3241-1 du même code le rend applicable aux SDIS alors qu'il concerne initialement le Département.

A ce jour, le SDIS 04 n'a pas mis en place de démarche structurée d'évaluation et de développement durable. Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre d'actions sont menées ou envisagées au profit de l'environnement ou des personnels :

- Acquisition de matériels roulants aux normes environnementales en vigueur (actuellement Euro 6 pour les véhicules d'intervention) ;
- Généralisation des matériels d'intervention (feux de forêt notamment) aux normes de protection et de sécurité pour les personnels ;
- Tri et récupération effective des déchets par des entreprises spécialisées notamment pour nos D.A.S.R.I. qui représentent environ 80% de nos interventions ;
- Acquisition de C.C.F.M. haute pression permettant de limiter l'utilisation de l'eau ;
- Prise en compte des préoccupations environnementales à l'occasion des travaux immobiliers (éclairages basse consommation lors des nouvelles constructions, isolation renforcée des portails, adaptation de modes de chauffage à l'utilisation des locaux...).

Il est donc proposé aux membres du conseil d'administration de prendre acte de ce débat d'orientations budgétaires 2023 et de la présentation du rapport sur le développement durable.

Les membres du Conseil d'administration ont débattu des orientations budgétaires, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL

